

Madame Jocelyne Chassard  
Professeure certifiée en Documentation  
1 rue des Trois-Maillets  
51600 Suippes

Suippes, le 6 mars 2025

à

Monsieur François Schneider  
Procureur de la République  
près le tribunal judiciaire de Reims  
Place Myron Herrick  
51095 Reims cedex

LR/AR n° 1A 187 558 7533 0 distribuée le 7 mars 2025

Objet : cinq plaintes pénales relatives au contentieux  
existant depuis le 1er juillet 2016 entre  
le rectorat de l'académie de Reims et Jocelyne Chassard.

Monsieur le procureur,

Ce courrier fait suite à celui que votre collègue Annick Browne, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, m'a adressé le 26 novembre 2024 et qui répondait en partie au courrier recommandé que je vous avais adressé le 26 avril 2024.

Vous êtes, en théorie, actuellement chargé d'enquêter sur les cinq plaintes suivantes, qui ont été déposées par moi et contre moi entre les 8 juillet et 13 septembre 2023 :

- la plainte de Cyrille BOURGERY (actuel directeur des ressources humaines du rectorat de Reims) déposée contre moi le 8 juillet 2023 pour les chefs de dénonciation calomnieuse, menace, violences ou acte d'intimidation envers une personne chargée d'une mission de service public afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte relevant de sa mission et harcèlement moral ; la référence de cette procédure est **27338/01064/2023** ; j'ai été convoquée en audition libre à la gendarmerie de Mourmelon-le-Grand le 19 août 2023.
- la plainte du rectorat de Reims déposée contre moi le 19 juillet 2023, par le recteur d'académie Olivier BRANDOUY, pour Diffamation envers une administration publique ; la référence de la procédure est **27338/01142/2023** ; j'ai été convoquée en audition libre à la gendarmerie de Mourmelon-le-Grand le 5 septembre 2023.
- ma plainte contre Cyrille BOURGERY pour Faux et Usage de Faux déposée par un courrier recommandé en date du 20 juillet 2023 : la référence de la procédure est **27338/01439/2023** ; j'ai été auditionnée comme victime le 6 novembre 2023.

- ma plainte contre Cyrille BOURGERY déposée le 25 août 2023 à la gendarmerie de Suippes pour Dénonciation calomnieuse et Complicité de harcèlement moral : la référence est **27338/01064/2023**.
- ma plainte contre le rectorat de Reims déposée à la gendarmerie de Suippes le 13 septembre 2023 pour Dénonciation calomnieuse et Harcèlement moral depuis le 30 juin 2016 : la référence est **27338/01142/2023** ; les 3 responsables du rectorat visés par ma plainte sont Hélène INSEL, Delphine VIOT-LEGOUDA et Cyrille BOURGERY.

Le présent courrier a pour but de :

- vous demander quelles suites vous avez réservées aux deux plaintes portées contre moi par Cyrille BOURGERY (le 8 juillet 2023) et par Olivier BRANDOUY au nom du rectorat de Reims (le 19 juillet 2023) ;
- vous demander quelles suites vous avez données à ma plainte contre Cyrille BOURGERY (120 juillet 2023) pour Faux et Usage de faux : je désire notamment savoir si cet individu a été convoqué dans un commissariat de Reims pour répondre de mes accusations précises et étayées. Je vous rappelle que je vous ai fourni 4 éléments de preuve de la manipulation frauduleuse commise dans mon dossier administratif en avril-mai 2019, dont le témoignage de la citoyenne Mme MOTTIER-CURY.
- vous demander quelles suites vous avez données à ma plainte contre le rectorat de Reims (13 septembre 2023) pour l'entreprise de Harcèlement moral organisée contre moi depuis le 30 juin 2016 par les trois hiérarques Hélène INSEL (alors rectrice d'académie), Delphine VIOT-LEGOUDA (alors directrice des ressources humaines) et Cyrille BOURGERY (actuel directeur des ressources humaines) ; dans mon courrier du 26 avril 2024 j'ai ajouté à ces trois individu.es Vincent PHILIPPE, qui était de 2017 à 2019 secrétaire général d'académie et qui a présidé, le 21 mai 2019, le conseil de discipline que la rectrice H. INSEL avait organisé contre moi et qui a abouti à ma révocation le 5 août 2019. Je désire savoir si ces quatre individu.es ont été convoqués dans un commissariat pour répondre de mes accusations précises et étayées.

Je me permets de vous rappeler que la loi du 25 juillet 2013 relative aux attributions du garde des sceaux et des magistrats du ministère public en matière de politique pénale et de mise en œuvre de l'action publique a complété l'article 31 du code de procédure pénale pour préciser que **le ministère public exerce l'action publique « dans le respect du principe d'impartialité auquel il est tenu »**.

Je me permets aussi de vous rappeler que, aux termes de l'article 1 de la Déclaration des Droits du 26 août 1789, comme à ceux de l'article 1 de la Déclaration universelle des Droits humains du 16 décembre 1948 : **« Tous les [êtres humains] naissent et demeurent libres et égaux en Droit. »**

Je vous présenterai mes salutations civiques, Monsieur le procureur de la République, lorsque je serai sûre que vous me traitez à égalité et de manière impartiale avec les individu.es que j'accuse.

Jocelyne Chassard,  
Citoyenne de la République française,  
Justiciable en lutte pour le respect de ses droits.